

MARTIGUES NATATION - SAISON 2020/2021
FICHE D'INSCRIPTION NATATION

INFORMATIONS IMPORTANTES

(À lire attentivement avant de remplir le dossier d'inscription)

Lors de l'inscription, il est impératif de fournir :

- Un certificat médical (**original uniquement**), valide, daté de moins d'un an de :
 - « Non-contre-indication à la pratique de la natation » pour les PERF1 et PERF2 ;
 - « Non-contre-indication à la pratique de la natation en compétition » pour les Groupe 1 "Élite", Groupe 2, Pré-compétition et PERF3 ;
 - Si le nageur pratique l'eau libre, cela devra être précisé sur le certificat médical avec la mention en compétition.
- Ou une attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé « QS – SPORT » présent sur le site du club.

Dans le cas d'un transfert nous exigeons la fourniture du certificat médical.

Le dossier ne sera pas accepté sans ces documents !

ATTENTION : L'absence de la formulation « natation en compétition » entraînera automatiquement l'impossibilité de participation aux compétitions et ce quel que soit le groupe, jusqu'à fourniture d'un document valide et sa transmission par le club à la FFN.

NOTES IMPORTANTES :

- Bien que la mention « en compétition » ne soit pas obligatoire pour les PERF1 et PERF2, elle est fortement recommandée si vous désirez que votre certificat médical puisse être valable 3 ans en cas de renouvellement de licence (et de changement de groupe du nageur au sein de Martigues Natation).
- Pour le groupe Maîtres (nageurs de 25 ans et plus), seuls ceux qui désirent participer aux compétitions doivent fournir un certificat médical précisant « natation en compétition ». Pour les autres le seul terme « natation » est suffisant.
- Pour qu'un certificat médical soit valable pendant 3 ans vous devez impérativement fournir une attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé « QS – SPORT ».
- **Après l'avoir bien lue, remplir entièrement la fiche d'inscription à l'aide de votre ordinateur ;**
- Cocher le type de licence :
 - ✚ **Nouvelle** – pour toute personne jamais inscrite dans un club de natation affilié à la Fédération Française de Natation ;
 - ✚ **Renouvellement** – pour toute personne qui s'inscrit à nouveau à Martigues Natation, même après plusieurs années d'absence sans jamais s'être inscrite dans un autre club de la Fédération Française de Natation ;
 - ✚ **Transfert** – pour toute personne inscrite lors des saisons passées dans un autre club que Martigues Natation (même si c'était il y a plus de 15 ans). Dans ce cas, précisez impérativement le nom du club (et votre numéro de licence si vous le connaissez).
- Ne pas oublier de mettre une adresse mail valide **et lisible** (obligatoire) ;
- Lire attentivement la partie concernant la diffusion d'informations sur le site web et la presse ;
- Ne pas oublier de dater et signer ;
- Pour les licenciés mineurs et les majeurs protégés, remplir et signer l'autorisation parentale et cocher une des cases relatives aux contrôles anti-dopage (***l'acceptation des contrôles antidopage est obligatoire pour les nageurs du « Groupe 1 "Élite" » – Le refus entraîne la non-participation aux compétitions.***)
- Pour les licenciés mineurs et les majeurs protégés, le dossier d'inscription doit être remis obligatoirement au secrétaire sportif du club, aux heures d'ouverture public du bureau par le père, la mère ou le tuteur légal (à l'exclusion de toute autre personne).
- Un dossier non remis en main propre, aux heures d'ouverture du bureau, au secrétaire du club est considéré comme nul.

Lisez attentivement le document concernant l'assurance fédérale. Vous y trouverez les indications utiles si vous souhaitez un complément d'assurance.

LES INSCRIPTIONS SE FONT AU BUREAU DU CLUB À LA PISCINE MUNICIPALE DE MARTIGUES :

- À PARTIR DU LUNDI 31 AOÛT 2020 POUR LES RENOUVELLEMENTS DE LICENCES (SAUF MAÎTRES) ;
- À PARTIR DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020 POUR LES NOUVELLES LICENCES ET LES TRANSFERTS (**TEST DE NAGE OBLIGATOIRE POUR LES NOUVELLES LICENCES**). *LES TESTS DE NAGE SE DÉROULERONT LES MERCREDIS 2, 9 & 16 SEPTEMBRE 2020 À PARTIR DE 16H30. APRÈS CES DATES, ILS AURONT LIEU CHAQUE SOIR EN DÉBUT D'ENTRAÎNEMENT (18H30 LES LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI ; 16H30 LE MERCREDI) ;*
- À PARTIR DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 POUR TOUTE LA SECTION « ADULTES » (MAÎTRES) ;
- À PARTIR DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 POUR TOUTES LES NOUVELLES LICENCES PERF1.

AUX HORAIRES SUIVANT :

- LUNDI, MARDI et VENDREDI de 16H30 à 19H30 ;
- JEUDI de 18H30 à 20H00 ;
- MERCREDI de 16H30 à 19H30.

ENSUITE, À PARTIR DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020, LES INSCRIPTIONS, POUR TOUTES LES SECTIONS, SE FONT AUX HEURES D'OUVERTURE PUBLIC DU BUREAU (mardi et jeudi de 18H30 à 20H00 et le mercredi de 17H00 à 19H00 – bureau fermé les lundi et vendredi)

POUR LES NOUVEAUX, LE TEST DE NAGE EST OBLIGATOIRE (CE TEST EST ADAPTÉ À L'ÂGE). CE SONT LES ENTRAÎNEURS QUI DÉCIDENT D'ACCEPTER OU NON UN NAGEUR ET QUI LUI INDIQUENT SON GROUPE ET LES HORAIRES D'ENTRAÎNEMENTS.

TARIFS :

- 240 € POUR LA PREMIÈRE INSCRIPTION AU CLUB (NOUVELLES ET TRANSFERTS) ;
- 200 € POUR TOUTE PERSONNE AYANT ÉTÉ INSCRITE AU MOINS UNE SAISON AU CLUB (RENOUVELLEMENTS).

PAYEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE « MARTIGUES NATATION » OU EN ESPÈCES (**Ne pas agraffer le chèque au dossier, ne rien écrire au dos du chèque**).

PIÈCES A FOURNIR :

- ORIGINAL DU CERTIFICAT MÉDICAL OU ATTESTATION DE RÉPONSE NÉGATIVE À TOUTES LES QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS – SPORT » ;
- DOSSIER D'INSCRIPTION REMPLI ;
- PAYEMENT.

DOCUMENTS À SIGNER OBLIGATOIREMENT AU BUREAU DU CLUB EN REMETTANT LE DOSSIER D'INSCRIPTION (par le licencié ou son représentant légal pour un mineur ou un majeur protégé) :

- **DEMANDE DE LICENCE FFN. (En l'absence de ce document l'inscription sera refusée) ;**
- **AUTORISATION PARENTALE (Contrôles Antidopage).**